Déclaration commune des partenaires sociaux

Dès décembre 2005, les partenaires sociaux ont décidé de remettre à plat le régime d'assurance chômage.

Sur ces bases, ils ont entamé leurs négociations le 15 octobre dernier en affirmant leur volonté de prendre leurs responsabilités.

Ils entendent pouvoir poursuivre leurs discussions dans le cadre de l'autonomie de la négociation collective.

Ils souhaitent qu'au cours de ces négociations soit respectée la place de chacun des différents acteurs dans l'esprit de la loi de modernisation du dialogue social du 31 janvier 2007.

Fait à Paris le 7 novembre 2008

Pour le MEDEF Pour la CFDT

Pour la CGPME Pour la CFE-CGC

Pour l'UPA Pour la CFTC

Pour la CGT-FO

Pour la CGT